Prix agricoles 2000/2001: viande de porc, organisation commune des marchés OCM (modif. règlement (CEE) n° 2759/75)

2000/0050(CNS) - 19/06/2000 - Acte final

Le Conseil a adopté formellement le règlement 1365/2000/CE concernant le secteur de la viande porcine. Les prix sont fixés pour une période indéterminée, dans la droite ligne des réformes de la PAC intervenues depuis 1992. Le prix de base et la qualité type à laquelle ce prix se réfère sont fixés dans le règlement de base (CEE) n° 2759/75 du Conseil, conformément à l'approche générale. Le prix de base est maintenu au niveau actuel de 1 509,39 eur/t. Il est rappelé que le rôle concret du prix de base a trait à d'éventuelles mesures d'intervention, c'est-à-dire l'octroi d'une aide au stockage privé. Une telle mesure peut être mise en place lorsque le prix de marché moyen dans la Communauté est inférieur à 103% du prix de base.